

trente piastres par semaine pour tous ses services,—mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Le tout respectueusement soumis,  
**JOS. H. BELLEROSE,**  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, demain.

L'honorable M. Dickey, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que la 70e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé: "Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que la 70e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (32) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 23, retranchez depuis "des" jusqu'à "sur" et insérez: "trains de voyageurs et de marchandises."